

## NOTE DE SERVICE

# CADRE ADMINISTRATIF POUR 2022/2023

Cette note de service a pour objectif de vous transmettre l'ensemble des informations relatives au cadre de fonctionnement pour cette année scolaire, à la communication administrative avec l'Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription de Beynes et les services départementaux, ainsi que les documents mis à jour et à utiliser.

- 1- ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
  - a- Le calendrier scolaire
  - b- Les coordonnées et horaires d'ouverture des bureaux de l'inspection de Beynes
  - c- L'équipe de circonscription et la répartition des dossiers
  - d- Le pôle ressource de circonscription
- 2- COMMUNICATION AVEC LES SERVICES DE LA CIRCONSCRIPTION DE BEYNES
  - a- La communication par messagerie électronique
  - b- Les courriers
  - c- Les demandes de rendez-vous
  - d- Les documents à fournir et à éARGER
  - e- Le site de la circonscription
- 3- INFORMATIONS PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES PERSONNELS
- 4- COMMUNICATION A DESTINATION DES DIRECTEURS
- 5- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR A DESTINATION DES PERSONNELS
  - a- La circulaire administrative départementale de rentrée
  - b- Démarches simplifiées
  - c- Les absences pour congé de maladie
  - d- Les autorisations d'absence exceptionnelle
  - e- Les accidents de trajet ou de service
  - f- Les absences liées à la COVID

### 1- ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

#### a- Le calendrier scolaire (zone C)

REPUBLICAINE NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023											
		ZONE A				ZONE B				ZONE C			
		Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon.				Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie.				Crestat, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.			
SEPT. 2022	OCT. 2022	NOV. 2022	DEC. 2022	JANV. 2023	FEV. 2023	MARS 2023	AVRIL 2023	Mai 2023	JUN 2023	JUL. 2023	AOUT 2023		
V.2	D.2	M.2	V.2	L.2	J.2	M.2	D.2	M.2	V.2	D.2	M.2	M.2	
S.3	L.3	J.3	S.3	M.3	V.3	S.3	L.3	M.3	S.3	L.3	J.3	M.3	
D.4	M.4	V.4	D.4	M.4	S.4	S.4	M.4	L.4	D.4	M.4	V.4	M.4	
L.5	M.5	S.5	L.5	J.5	D.5	D.5	M.5	V.5	L.5	M.5	S.5	M.5	
M.6	J.6	D.6	M.6	V.6	L.6	L.6	J.6	S.6	M.6	J.6	D.6	M.6	
M.7	V.7	L.7	M.7	S.7	M.7	M.7	V.7	D.7	M.7	V.7	L.7	M.7	
J.8	S.8	M.8	J.8	D.8	M.8	M.8	S.8	L.8	J.8	S.8	M.8	M.8	
M.9	D.9	M.9	V.9	L.9	J.9	J.9	D.9	M.9	V.9	D.9	M.9	M.9	
S.10	L.10	J.10	S.10	M.10	V.10	V.10	L.10	M.10	S.10	L.10	J.10	M.10	
D.11	M.11	V.11	D.11	M.11	S.11	S.11	M.11	J.11	D.11	M.11	V.11	M.11	
L.12	M.12	S.12	L.12	J.12	D.12	D.12	M.12	V.12	L.12	M.12	S.12	M.12	
M.13	J.13	D.13	M.13	V.13	J.13	J.13	J.13	S.13	M.13	J.13	D.13	M.13	
M.14	V.14	L.14	M.14	S.14	L.14	L.14	V.14	D.14	M.14	V.14	L.14	M.14	
J.15	S.15	M.15	J.15	D.15	M.15	M.15	S.15	L.15	J.15	S.15	M.15	M.15	
V.16	D.16	M.16	V.16	L.16	M.16	M.16	V.16	M.16	V.16	D.16	J.16	M.16	
S.17	L.17	J.17	S.17	M.17	J.17	J.17	D.17	M.17	S.17	L.17	M.17	M.17	
D.18	M.18	V.18	D.18	M.18	V.18	V.18	M.18	J.18	D.18	M.18	V.18	M.18	
L.19	M.19	S.19	L.19	J.19	S.19	S.19	M.19	V.19	L.19	M.19	V.19	M.19	
M.20	J.20	D.20	M.20	V.20	L.20	L.20	J.20	M.20	J.20	D.20	M.20	M.20	
M.21	V.21	L.21	M.21	S.21	M.21	M.21	V.21	M.21	V.21	D.21	M.21	M.21	
J.22	S.22	M.22	J.22	D.22	M.22	M.22	S.22	M.22	S.22	L.22	M.22	M.22	
V.23	D.23	M.23	V.23	L.23	J.23	J.23	D.23	M.23	V.23	D.23	M.23	M.23	
S.24	L.24	J.24	S.24	M.24	V.24	V.24	L.24	M.24	S.24	L.24	M.24	M.24	
M.25	M.25	V.25	D.25	M.25	S.25	S.25	M.25	J.25	D.25	M.25	V.25	M.25	
L.26	M.26	S.26	L.26	J.26	D.26	D.26	M.26	V.26	L.26	M.26	V.26	M.26	
M.27	J.27	D.27	M.27	V.27	L.27	L.27	J.27	S.27	M.27	J.27	D.27	M.27	
V.28	M.28	S.28	V.28	M.28	S.28	M.28	V.28	D.28	M.28	V.28	D.28	M.28	
M.29	S.29	L.29	M.29	J.29	D.29	M.29	S.29	L.29	J.29	S.29	J.29	M.29	
J.30	D.30	M.30	V.30	J.30	S.30	S.30	M.30	V.30	D.30	M.30	L.30	M.30	
L.31	M.31	S.31	L.31	M.31	J.31	V.31	M.31	J.31	M.31	L.31	M.31	M.31	

\* Les élèves qui ont cours le samedi sont en rouge le samedi 20 mai 2023.  
 \* Les classes vacancières le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.  
 Pour en savoir plus : [éducation.gouv.fr/annuaire-scolaire](#)

## b- Les coordonnées l'inspection de Beynes

Adresse Val des 4 Pignons, Rue du Commerce 78650 BEYNES

Téléphone 01 39 23 62 46 Télécopie 01 34 89 39 16

Mèl : 0780817p@ac-versailles.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 8h00-12h15 et 13h15-17h30 Vendredi : 8h00-12h15 et 13h15-17h

Mercredi : 8h30-12 h

**Attention : Si vous devez vous rendre à l'inspection, il est préférable de vous assurer en amont de la présence d'un membre de l'équipe. Céline Grot peut être amenée à télétravailler. S'il s'agit de la pause méridienne, convenez d'un rendez-vous avec les conseillères pédagogiques.**

## c- L'équipe de circonscription et répartition des dossiers pédagogiques

<b>Florence ALLORA</b> Inspectrice de l'Education nationale	<a href="mailto:florence.allora@ac-versailles.fr">florence.allora@ac-versailles.fr</a> utiliser en priorité l'adresse mail de la circonscription	01 39 23 62 46 06 42 52 65 88 (en cas d'urgence)
<b>Céline GROT</b> Assistante de l'IEN	<a href="mailto:0780817p@ac-versailles.fr">0780817p@ac-versailles.fr</a> <b>(Tous les documents envoyés doivent être en PDF, Word ou Excel seulement)</b>	<b>01 39 23 62 46</b>
<b>Sophie Cavelier</b> Conseillère pédagogique de circonscription	sophie.cavelier@ac-versailles.fr	01 39 23 62 46 Poste1003
<b>Christelle KULIK</b> Conseillère pédagogique de circonscription	christelle.kulik@ac-versailles.fr	01 39 23 62 46 Poste 1004
<b>Corinne CORBEAU</b> Conseillère pédagogique en éducation musicale	corine.courbeau@ac-versailles.fr	
<b>Nathalie LESUEUR</b> Conseillère pédagogique en arts plastiques	nathalie.lesueur1@ac-versailles.fr	
<b>Christian FEVE</b> E-run Beynes et Chevreuse	christian.feve@ac-versailles.fr	06 35 15 31 03
<b>Karine MERIGEAU</b> Conseillère pédagogique départementale Sciences et Technologie	karine.merigeau@ac-versailles.fr	06 20 81 14 76
<b>Marie-Hélène GUINEPAIN</b> <b>Amélie JORDAN</b> Conseillères pédagogiques départementales Langues vivantes	ce.ia78.cplv@ac-versailles.fr	01 39 23 63 79
<b>Pascale DIOT</b> <b>Stéphane PEULVAST</b> <b>Julian POURCHET</b> Conseillers pédagogiques départementaux EPS	ce.ia78.eps@ac-versailles.fr	

<b>Sophie CAVELIER</b> <i>Référent mathématiques</i>	Suivi des T1, T2, M2AC – Suivi des Contractuels - Accompagnement des candidats au CAFIPEMF Organisation et suivi des animations pédagogiques Suivi des dossiers : Classes PACTE et intervenants extérieurs hors classes PACTE et EPS Suivi des dossiers : ELVE - Suivi des dossiers CDOEA Suivi du projet d'école des groupes scolaires du secteur géographique des collèges de Beynes et Orgerus <b>Liaison cycle 3</b> : Collèges de Beynes et Orgerus
<b>Christelle KULIK</b> <i>Référent français et maternelle</i>	Suivi des T1, T2, M2AC - Suivi administratif des FS, AED, M1, M2AC - Accompagnement des candidats au CAFIPEMF Participation au Groupe de Travail Départemental « Sciences et Technologie » et suivi des actions Suivi des dossiers : EPS, PPMS, PSC1, APS, ESR, DUERP Suivi du dispositif « Stages de Réussite » Suivi du site internet de circonscription Suivi du projet d'école des groupes scolaires du secteur géographique des collèges de Houdan, Jouars-Pontchartrain et Montfort l'Amaury <b>Liaison cycle 3</b> : Collèges de Houdan, Jouars Pontchartrain et Montfort l'Amaury

<b>Corinne CORBEAU</b> <b>CP Education Musicale</b>	Accompagnement et suivi des équipes enseignantes sur projets spécifiques Suivi des classes PACTE Suivi du dossier des intervenants extérieurs – Suivi des relations avec les partenaires culturels
<b>Nathalie LESUEUR CP</b> <b>Arts Plastiques</b>	Accompagnement et suivi des équipes enseignantes sur projets spécifiques Suivi des classes PACTE Suivi du dispositif « Ecole et cinéma » et du projet « De Molières à La fontaine » Suivi du dossier des intervenants extérieurs - Suivi des relations avec les partenaires culturels
<b>Christian FEVE</b> <b>Référent Usages du numérique</b>	Administrateur du site internet de circonscription Accompagnement des équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du volet numérique de leurs projets Impulsion et valorisation des usages liés au matériel innovant (tablettes, ENT, robotique) Conseil sur le choix des équipements et des aspects techniques et sécuritaires inhérents Relation avec les collectivités territoriales - Suivi projets ENIR
<b>Christel LAMBESEUR</b> <b>Sandrine PEROT</b> <b>PEMF</b>	Tutorat des FS et des CTEN / Formation continue des enseignants

#### d- Pôle ressource de circonscription

- **RASED**

**RASED Antenne de Houdan** [rased.houdan@ac-versailles.fr](mailto:rased.houdan@ac-versailles.fr) 01 30 46 16 04

Psychologue Education nationale :

Enseignantes spécialisées à dominante pédagogique : Valentine Cozon, Catherine Idée

**RASED Antenne de Jouars / Beynes** [rased.beynes@ac-versailles.fr](mailto:rased.beynes@ac-versailles.fr)

01 34 89 53 90 (Beynes) 01 34 89 23 75 ( JPC)

Psychologue Education nationale : Laurence Defay

Enseignante spécialisée à dominante relationnelle : Anne-Laure Grellier

Enseignant.e.s spécialisé.e.s à dominante pédagogique : Patricia Mallard, Stéphane Caradec

**RASED de Garancières** [rased.garancieres@ac-versailles.fr](mailto:rased.garancieres@ac-versailles.fr) 01 34 86 63 96

Psychologue Education nationale :

Enseignante spécialisée à dominante relationnelle : Estelle: Chotin

Enseignante spécialisée à dominante pédagogique : Sandie Martinez et Christine Bomithe

**Enseignant UPS** : Raphaël Thevenot

- **Médecins scolaire**

Centre médico scolaire de Rambouillet 01 34 83 07 80 [cms.rambouillet@ac-versailles.fr](mailto:cms.rambouillet@ac-versailles.fr)

Secteur des collèges d'Orgerus, de Montfort l'Amaury et de Jouars-Pontchartrain Sophie Weller

Secteur des collèges de Houdan et Beynes : Bernadette Meyer

- **Infirmières scolaires**

Jouars-Pontchartrain : collège Saint-Simon, Stéphanie PITRAS, [stephanie.pitras@ac-versailles.fr](mailto:stephanie.pitras@ac-versailles.fr)

Orgerus : collège Georges Pompidou, Stéphanie MICHEZ, [stephanie.michez@ac-versailles.fr](mailto:stephanie.michez@ac-versailles.fr)

Houdan : collège François Mauriac, Elodie GIRAUD, [elodie.giraud1@ac-versailles.fr](mailto:elodie.giraud1@ac-versailles.fr)

Beynes : collège François Rabelais, Marie ESPREUX, [marie.espreux@ac-versailles.fr](mailto:marie.espreux@ac-versailles.fr)

Montfort-l'Amaury : collège M. Ravel, Corinne SCHOLTES, [corinne.scholtes@ac-versailles.fr](mailto:corinne.scholtes@ac-versailles.fr)

- **ERSH**

**Isabelle CORDAILLAT** 07 61 72 69 98 [ershrambouillet4@ac-versailles.fr](mailto:ershrambouillet4@ac-versailles.fr)

Auteuil/ Autouillet / Beynes/ Boissy-sans-Avoir/ Goupillières/ Jouars-Pontchartrain/ Marcq/ Neauphle-le-Château/ Neauphle-le-Vieux/ Saint-Germain-de-la-Grange/ Saulx-Marchais/ Thoiry/ Villiers-le-Mahieu/ Villiers-Saint-Frédéric"

**Patricia CHARLENT** 07 64 49 00 90 [ershrambouillet5@ac-versailles.fr](mailto:ershrambouillet5@ac-versailles.fr)

Bazainville/ Béhoust/ Boisssets/ Civry-la-Forêt/ Courgent/ Flexanville/ Garancières/ Gressey Houdan/ La Queue-les-Yvelines/ Maulette/ Orgerus/ Orvilliers/ Osmoy/ Prunay-le-Temple/ Richebourg/ Saint-Martin-des-Champs/ Septeuil/ Tacoignières"

## 2- COMMUNICATION AVEC LES SERVICES DE L'INSPECTION DE BEYNES

### a- La communication par messagerie électronique

Toute communication doit parvenir par mail à l'adresse de l'IEN [0780817p@ac-versailles.fr](mailto:0780817p@ac-versailles.fr).

**IMPORTANT** : L'objet doit impérativement correspondre au contenu du mail afin de permettre le classement et l'archivage (**un objet => un mail**)

Les écrits dans le cadre professionnel sont nécessairement introduits et clôturés par une formule de politesse.

Pour les enseignants, la boîte professionnelle @ac-versailles est à utiliser pour tous types de communication.

### b- Les courriers

Toute correspondance administrative est à transmettre par voie hiérarchique (Directeur, IEN, DASEN, MEN), en l'adressant à :

**INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**Circonscription de BEYNES**  
**Val des 4 Pignons**  
**Rue du Commerce**  
**78650 BEYNES**

Pour toute correspondance, chaque directeur ou enseignant doit indiquer clairement le nom de son école, son nom et l'objet du contenu de son courrier.

### c- Les demandes de rendez-vous

L'IEN reçoit les enseignants qui le souhaitent du lundi au vendredi. La prise de rendez-vous se fait via le secrétariat de l'Inspection de l'Education Nationale, par mail (ou sur le téléphone portable 06 42 52 65 88 en cas d'urgence).

Les membres de l'équipe de circonscription sont également disponibles pour vous apporter toutes les informations et aides qui vous sont utiles. N'hésitez pas à les contacter.

### d- Les documents à fournir et à émarger

**La fiche école 2022** : A compléter par le directeur et à transmettre exclusivement par courrier électronique.

**La fiche individuelle de renseignements** de chaque enseignant. Elle concerne tout enseignant en poste à TP ou à TD rattaché à l'école : directeur, adjoint, enseignant spécialisé, PES, TR, CTEN. Elle est à faire renseigner en cours d'année par toute personne extérieure à l'école assurant un service régulier d'au moins un mois.

- ⇒ Elles sont à transmettre à l'Inspection de l'Education nationale **avant le 9 septembre** en un seul mail de préférence pour faciliter la gestion de ce dossier par le secrétariat.
- ⇒ Pour le bon fonctionnement de la circonscription et éviter à chacun des pertes de temps, je vous remercie de respecter les dates de retour des divers documents demandés tout au long de l'année.

### e- Le site de circonscription

Sur le [Site de la circonscription de Beynes](#), vous trouverez toutes les informations administratives et pédagogiques déjà transmises par mail lors de l'année en cours ou des années précédentes. Le site est mis à jour régulièrement.

Un accès a été ouvert pour tous les enseignants de la circonscription. En cas de problème pour la connexion, s'adresser à Christian Fève.

Vous pouvez y consulter la liste des ouvrages et du matériel d'EPS et de sciences que vous pouvez emprunter.

## 3- INFORMATIONS PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES PERSONNELS

### Les ressources en ligne

Site de la DSDEN 78 [LIEN](#)

Site de l'académie de Versailles [LIEN](#)

Site du ministère de l'Education nationale [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Site pour les professionnels de l'Education nationale : [Eduscol](#)

Site de Canopé 78 : [Lien](#)

### Les parutions, chaque jeudi

La lettre Actu@lisez 78

Le Bulletin Officiel. Nous vous conseillons de vous abonner. [LIEN](#)

### La messagerie professionnelle

I-Prof, à consulter régulièrement

Portail Intranet, pour les « Alerte circulaire »

⇒ Faire du tri régulièrement dans sa boîte mail afin d'éviter d'être OVER QUOTA

## 4- COMMUNICATION A DESTINATION DES DIRECTEURS

Les informations importantes à destination de tous les directeurs portent le libellé :

[Ecoles Beynes] INFORMATIONS DIRECTEURS

Pour tout envoi à l'IEN, veillez à ce que l'objet du message corresponde exactement au contenu.

Utiliser de préférence l'adresse [0780817p@ac-versailles.fr](mailto:0780817p@ac-versailles.fr), même si l'information s'adresse plus particulièrement à l'inspectrice.

## 5- LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR A DESTINATION DES PERSONNELS

### a- La circulaire administrative de rentrée

Elle a pour objectif d'aider les enseignants du 1er degré des Yvelines dans leurs démarches administratives. Elle contient les **formulaire à utiliser pour toute communication exclusivement**.

Le lien sera transmis dès la mise à jour.

### b- Démarches simplifiées

Certaines démarches sont désormais dématérialisées (cumul d'activité/ RIS/...). Elles sont à saisir sur la plateforme colibris <https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/>

Attention seule l'adresse professionnelle ac-versailles permet d'enregistrer une demande sur le site. La circonscription n'est donc plus destinataire de ces informations. Nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par mail également.

### c- Les absences pour congé de maladie

**Attention :** Tous les personnels, quelle que soit la fonction occupée, doivent signaler leur absence, **à l'école et au secrétariat de l'IEN par téléphone au plus tôt**, directement ou en laissant un message sur le répondeur avant l'arrivée des élèves (**le bureau ouvre à 8h**), afin de permettre l'organisation du remplacement des personnels.

Les enseignants transmettent ensuite directement **par mail en version PDF** à l'Inspection de l'Education Nationale les arrêts maladie (**uniquement le volet n°2**) et **l'annexe 6.1 dans les 48h**.

### d- Les autorisations d'absence exceptionnelle

La demande d'autorisation est à transmettre dans les meilleurs délais, au moins 48h avant, afin de permettre l'anticipation du remplacement si les moyens humains disponibles le permettent. Elle doit être revêtue de l'avis du directeur et être accompagnée d'un justificatif.

### e- Les accidents de trajet ou de service

Les enseignants victimes d'un accident de service ou de trajet doivent en faire la déclaration dans les plus brefs délais auprès de l'IEN. Les volets de soin seront alors transmis à l'intéressé.

### f- Absences liées à la COVID

Enseignants en ASA s'ils ne peuvent effectuer leur mission en télétra.

## DOCUMENTS TRANSMIS EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE

- La fiche école 2022
- La fiche individuelle de renseignements

Nous vous demandons d'être attentifs au respect de ces consignes administratives afin de faciliter notre communication dans votre intérêt et celui du service.

Cette année encore vous pourrez compter sur l'équipe de circonscription pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions si nécessaire.

Florence ALLORA  
L'Inspectrice de l'Education nationale

***Cette note est à communiquer et à faire émarger, par l'ensemble des personnels rattachés à l'école (enseignants de l'école, membres du RASED, TR, ...).***

*Emargement des personnels*